

Politique régionale Forêt et Bois

2023-2027

5 défis

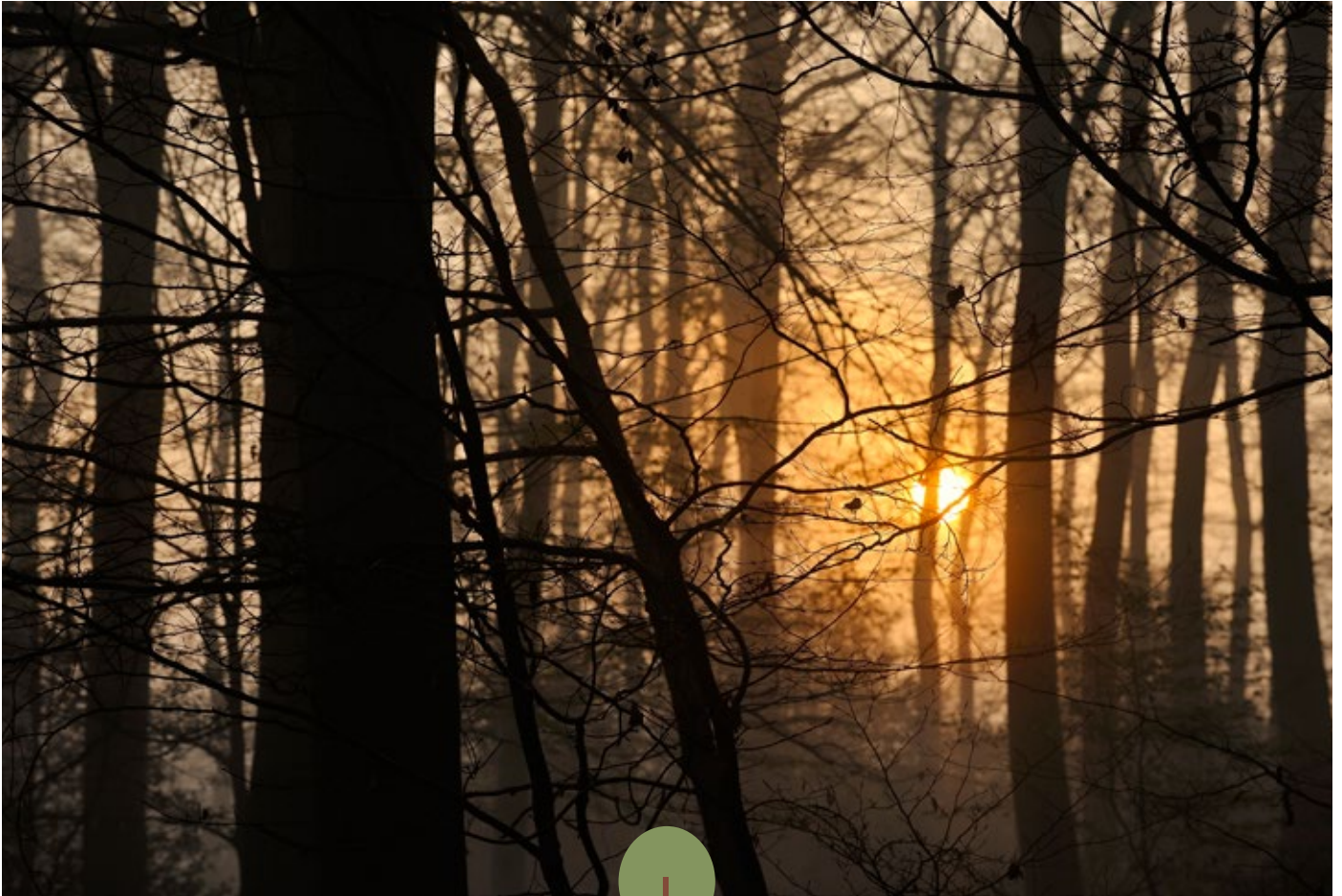
**pour soutenir la filière et ses emplois,
valoriser le bois local et renouveler la forêt normande durablement**



RÉGION
NORMANDIE
www.normandie.fr



UNION EUROPÉENNE



Cette nouvelle politique en faveur des forêts et bois normands a été élaborée par la Région Normandie suite aux concertations avec l'ensemble des professionnels de la filière en région.

Préambule



Hervé Morin,
Président de la Région Normandie

« Notre souhait, pour ces cinq prochaines années, est de valoriser les bois issus des forêts normandes, tout en intégrant les enjeux environnementaux mis en lumière par les travaux du GIEC normand, et ainsi permettre de construire une filière forêt-bois résiliente, ambitieuse et reconnue. »

Composée à 14% de forêts, la Normandie est riche d'essences d'arbres productives et de qualité. Actuellement, la filière Bois - Forêt représente près de 20 000 emplois dans l'ensemble de la région.

Face aux multiples enjeux environnementaux et sociétaux auxquels doit faire face la forêt, la Région a élaboré une politique adaptée pour la période 2023-2027, nourrie des enseignements de la précédente stratégie, afin de structurer la filière et d'accompagner les propriétaires forestiers ainsi que les collectivités dans une gestion durable et multifonctionnelle.

Depuis 2018, la Région met en œuvre une politique Forêt et Bois constituée de dix dispositifs financiers spécifiques et a soutenu les acteurs dans un contexte de restructuration via deux contrats d'objectifs « Forêt-Bois ». Si des dispositifs n'ont pas trouvé leurs publics malgré les enjeux (regroupement de la propriété forestière, innovation), d'autres ont fortement mobilisé sur le terrain.

5 défis ont été définis pour faire face aux enjeux de demain :

- **Encourager une gestion plus résiliente et anticipant le changement climatique,**
- **Soutenir la valorisation des bois issus des forêts normandes et/ou transformés en Normandie,**
- **Agir sur l'attractivité des métiers du bois,**
- **Renforcer la filière en partenariat avec les acteurs,**
- **Viser l'exemplarité dans les ouvrages de la Région**

Chaque année, ce sont ainsi 4 millions d'euros (dont les crédits du Fonds Européen Agricole et du Développement Rural-FEADER) qui seront mobilisés pour soutenir cette politique.

¹ **GIEC NORMAND** : En référence au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat mis en place en 1988, à la demande des sept plus grandes puissances économiques de la planète, la Région Normandie a créé un GIEC normand. 23 chercheurs et experts normands ont étudié les conséquences locales du changement climatique, pour éclairer l'action politique et mieux informer le grand public.



La forêt en Normandie, c'est quoi ?

La forêt couvre :

14% du territoire
soit **421 000 ha** de forêt normande

Au niveau national, **la forêt couvre 31% du territoire**

44% de la surface forestière est certifiée PEFC

2 forêts domaniales certifiées FSC

88% de feuillus dont **44%** de chênes et **22%** de hêtres

12% de résineux dont **43%** de pins douglas et **21%** pin sylvestre



Valorisation, transformation & utilisation :

19 930 emplois pour 2831 entreprises
La récolte de la forêt est de **1,18 million de m³ de bois par an**

Prélèvement annuel de 42%

La récolte est transformée annuellement :

Bois d'œuvre : 44% en placage, parquet, sciage, menuiserie, charpentes, meubles

Bois industrie : 19% Panneaux, emballages, carton, papier

Bois énergie : 36% bois déchiqueté ou plaquettes forestières, bûches, granulés ou pellets

Une soixantaine de scieries...

Près de 400 entreprises de travaux forestiers et sylvicoles

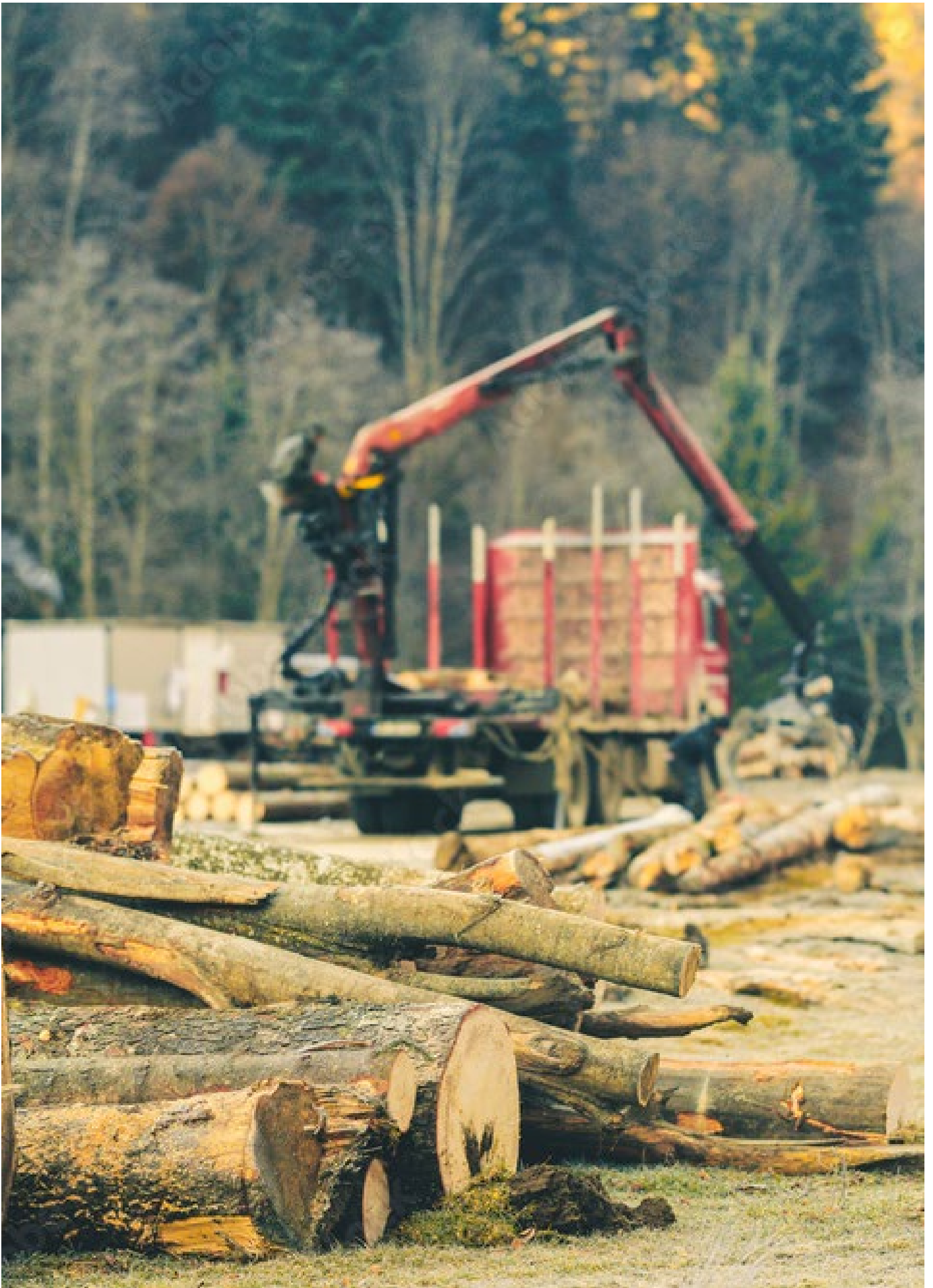
78% de forêts privées et **22% de forêts publiques**

(90 000 ha appartenant à l'État et près de 9 600 ha à une centaine de collectivités publiques)

Près de 90 000 propriétaires privés pour une moyenne de **3,2 ha** (morcellement)

Plus de **1 000 élus formés à la forêt en Normandie**

87% des normands qui prévoient des travaux d'aménagement
pensent utiliser du bois (Professionbois, 2019)



5 défis

**Pour soutenir la filière et ses emplois,
valoriser le bois local et renouveler la forêt normande durablement**

défi 1

**Encourager une gestion forestière plus résiliente
et anticipant le changement climatique** p. 8

défi 2

**Soutenir la valorisation des bois issus des forêts
normandes et/ou transformés en Normandie** p. 12

défi 3

Agir sur l'attractivité des métiers du bois p. 16

défi 4

**Renforcer la filière en partenariat
avec les acteurs** p. 18

défi 5

**Viser l'exemplarité dans les ouvrages
de la Région** p. 20



défi 1

**Encourager une
gestion forestière plus
résiliente et anticipant le
changement climatique**



La forêt en Normandie représente 14% du territoire, soit près 400 000 ha. Elle doit faire face à de nombreux enjeux :

- **Changement climatique :** adaptation dès aujourd'hui des essences,
- **Attentes sociétales :** difficultés croissantes sur les coupes dites « rases », enjeu biodiversité ordinaire et remarquable...
- **Approvisionnement :** besoins en ressources et valorisation du bois sur le territoire, nécessaire connexion amont-aval...
- **Evolution de la réglementation :** mise en application de la Réglementation Environnementale 2020, normalisation des bois pour usage en ossature...

- **Développement du financement privé** (mécènes) et des fonds carbone, obligeant les financeurs publics à mettre en place des procédures exigeantes pour optimiser les moyens.

Les acteurs de la forêt privée normande et celle des collectivités publique doivent de plus en plus faire face à ces évolutions dans leurs réflexions et notamment sur les investissements à venir. Ces derniers se font toutefois sur des cycles longs qu'il faut anticiper. Il convient plus que jamais d'encourager les acteurs forestiers à raisonner durablement en connaissance des enjeux.



Priorités :

1 Soutenir les investissements globaux des propriétés forestières (hors forêt domaniale) et de l'amont forestier

La Région Normandie souhaite encourager les propriétaires forestiers, hors forêt domaniale, à développer des projets globaux d'investissements pour répondre aux besoins et ambitions de chaque propriétaire, quels qu'ils soient. L'effort doit se maintenir en faveur du développement de la surface forestière

productive en Normandie ainsi que sur la mobilisation des bois, tout en veillant à développer la durabilité et la multifonctionnalité de la gestion forestière en Normandie. La récolte en forêt publique correspond à près de 90% de l'accroissement biologique de la forêt alors que celle en forêt privée correspond à 30%. La mobilisation du bois normand reste donc cruciale pour approvisionner, entre autres, les industries de valorisation des bois en Normandie. Les opérations

d'amélioration des bois existants, de renouvellement des peuplements à faible valeur économique, de régénération naturelle sont autant d'investissements que la Région souhaite soutenir. Parmi les peuplements forestiers, on estime à environ 76 000 ha la surface de peuplements en impasse sylvicole qui nécessiterait un renouvellement des plants. Ce sont également, près de 400 entreprises de travaux forestières (ETF) et sylvicoles (ETS) exerçant en Normandie et dont

le siège est le plus souvent normand qui ont besoin d'investir. Ce secteur de l'amont forestier est actuellement fragilisé par la concurrence au sein de l'Europe et il convient de maintenir la présence d'entreprises et de garantir la transmission de leurs savoir-faire. Enfin, les élagueurs et les pépinières forestières seront également soutenues selon leurs besoins.

2 Développer les prestations de conseils stratégiques forestiers sur des sujets à enjeux : gestion durable, dérèglement climatique, biodiversité...

Pour la forêt privée, l'ensemble de la surface forestière couverte par un document de gestion durable - et notamment les plans simples de gestion (PSG) - représente près de 50% de sa

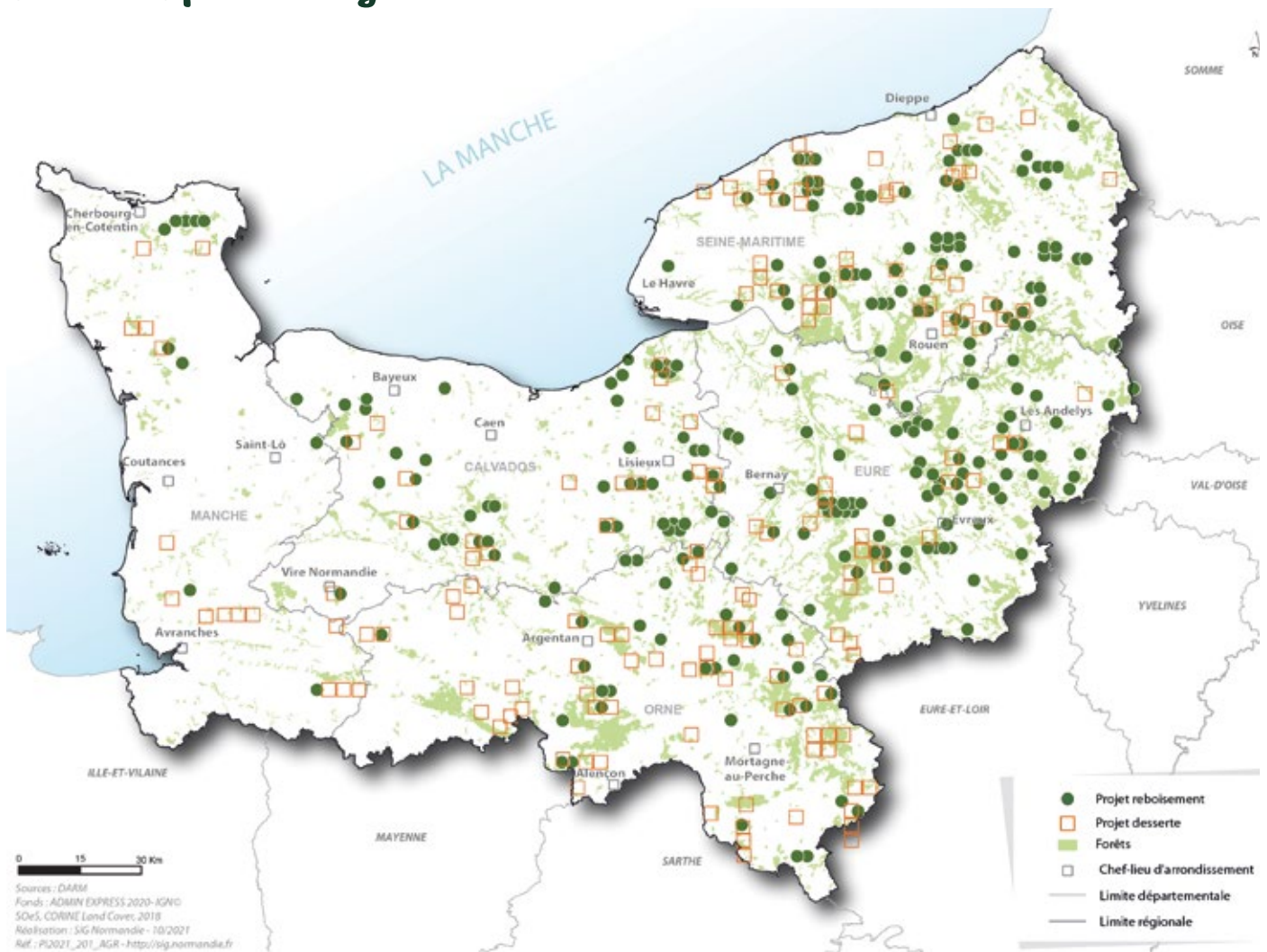
surface. Pour rappel, le PSG est un outil pratique à l'échelle de la forêt privée pour mieux connaître son bois ou sa forêt, définir des objectifs et faciliter les choix et décisions à prendre, prévoir un programme précis de coupes et travaux (durée de 10 voire 15 ans), établir un bilan périodique et intéresser ses héritiers au patrimoine forestier familial. C'est l'un des documents de gestion durable reconnus en France et celui vers lequel la Région souhaite amener le plus de « petits et moyens propriétaires » (moins de 25 ha), cœur de cible de cette disposition. Même si ce ratio de 50% est tout à fait honorable, il convient de le maintenir, de l'augmenter et de pouvoir également associer aux documents décisionnels de la forêt privée des cartographies des stations forestières (localisation de secteurs pour telle ou telle essence).

En complément de ces prestations habituelles, la Région souhaite développer le soutien aux conseils individualisés sur d'autres thématiques (sécurité des forêts, intégration de la biodiversité, équilibre sylvo-cynégétique...).

3 Informer et former les propriétaires forestiers et les gestionnaires

Concernant les propriétaires de forêts privées et de forêts de collectivité, il semble particulièrement important de consolider leurs connaissances, d'ouvrir leurs réflexions sur des pratiques différentes ou à tester. La plupart des propriétaires forestiers ne sont pas des sylviculteurs « à titre principal » et leur connaissance technique et des enjeux

Les projets de dessertes et de reboisement soutenus par la Région entre 2015 et 2021



est variable. Pourtant, les différentes politiques nationales et régionales comptent sur eux.

En Normandie, près de 1 200 élus, propriétaires ou non de forêt, sont devenus référents et peuvent aussi informer les propriétaires forestiers de leurs territoires. En parallèle, il convient d'agir également sur la formation des gestionnaires forestiers reconnus, notamment dans le cadre de leur formation continue ou via le Centre National de la Propriété Forestière, délégation de Normandie et des Hauts de France (CRPF) autant que celles des propriétaires (ex : cycle FOGFOR).

4 Développer l'expérimentation et la recherche sur la durabilité et la multifonctionnalité de la forêt normande (dont les sols forestiers)

Forte de ces laboratoires de recherche en la matière, la Région Normandie souhaite que cette période 2023-27 puisse permettre un travail sur les sols forestiers, dont dépend la résilience des forêts ainsi que leur potentiel de régénération et de séquestration carbone. Il s'agira de faire également le lien avec le secteur de la recherche expérimentale et appliquée dans le cadre notamment de la nouvelle Stratégie de spécialisation intelligente pour la recherche et l'innovation sur le territoire normand en optimisant les crédits européens du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

La Région propose :

- Dispositif **« INVESTISSEMENTS NORMANDIE FORÊT »** : Aide financière FEADER et RÉGION pour les projets globaux d'investissement en forêt (desserte, reboisement des forêts à faible valeur économique, régénération naturelle, amélioration des peuplements en place) qui s'adresse aux propriétaires forestiers privés et aux collectivités forestières sous régime forestier.
- Dispositif **« INVESTISSEMENTS NORMANDIE ENTREPRISES » - Volet « PRESTATION DE SERVICE »** : Aide financière FEADER et RÉGION pour les projets d'investissements portés par les entreprises de prestations de services œuvrant auprès des propriétaires forestiers pour la conduite des opérations sylvicoles (ETS) ou d'exploitation forestière (ETF).
- Dispositif **« CONSEIL STRATÉGIQUE FORESTIER »** : Aide RÉGION en trois volets : prestations dont les livrables sont agréés par le CRPF en forêt privée / prestations dont les cahiers des charges sont harmonisés à l'échelle de la Normandie et validés par la Région et les autorités en la matière / prestations libres. Certaines prestations seront éligibles aux collectivités forestières sous régime forestier.
- Dispositif **« PARTENARIATS »** : Aide financière FEADER et RÉGION aux projets d'animation qui s'adressent à tous les acteurs pour informer, réaliser des transferts, des visites et des démonstrations.
- **Accompagnement, mise en réseau et animation par la Région Normandie.**

Objectifs 2023-2027 :



- Atteindre **200 dossiers globaux déposés sur 5 ans**
- Accompagner **spécifiquement les propriétaires de 4 à 25 ha**
- Soutenir **50 projets d'entreprises de travaux sylvicoles et forestiers**
- Suivre **50 conseils déposés annuellement**
- Mettre en place un **cycle de formation auprès de gestionnaires**



défi 2

Soutenir la valorisation des bois normands



La Région souhaite valoriser les bois normands - bois issus des forêts normandes et/ou transformés en Normandie - en privilégiant leur transformation et leur utilisation localement. Seule une dizaine d'essences forestières normandes est privilégiée par la première transformation ; certaines sont marginales en volume mais de haute qualité esthétique (ex : merisiers) ; d'autres sont abondantes en forêt mais rarement utilisées aujourd'hui dans la construction ou l'ameublement (ex : peupliers, frênes...). Des initiatives locales émergentes, mixant parfois les essences, montrent que les possibilités de valorisation et de réindustrialisation à l'échelle de la Normandie existent. Les bois dits «secondaires» ont de l'avenir.

1 **Œuvrer à la compétitivité des entreprises normandes et au développement de valeur ajoutée**

L'action publique doit se focaliser sur la recherche de débouchés valorisant les qualités secondaires des bois normands. En effet, tous les produits intermédiaires et connexes doivent pouvoir être commercialisés en Normandie afin de dynamiser la sylviculture normande. Les actions de « filières spécifiques d'artisanat » sur des produits finis ou semi-finis (balustrades, produits peints, mobilier urbain, etc.), souvent vendus en circuits courts de proximité, deviennent alors complémentaires des entreprises d'import/export aux envergures régionales et nationales voire internationales. La Normandie a un rôle à jouer dans le développement de la chimie «verte».

2 **Soutenir l'approvisionnement et la transformation locale du bois**

Près de soixante scieries, dont des scieries mobiles et de service, sont en activité (Etude FNB, 2020). La Région veillera à accompagner les besoins d'investissements au sein des scieries dont le siège est en Normandie ainsi que des entreprises de valorisation (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie) qui font l'effort d'agir au sein de la filière normande et de recourir principalement aux bois normands. En complémentarité du travail de la commission d'approvisionnement², la Région souhaite le développement des contrats d'approvisionnement ou tout autre démarche permettant de mieux connecter les secteurs de l'amont et de l'aval.

² La Commission « Approvisionnement » rassemble, de façon permanente et sous l'autorité du Président de l'interprofession, les professionnels de la production, de la gestion et de la mobilisation forestière ainsi que les acteurs de la 1^{ère} transformation du bois et a pour ambition de favoriser les connexions amont-aval pour optimiser la transformation en Normandie de la ressource forestière locale dans le respect de la complémentarité des usages du bois.

SELON UNE ÉTUDE DE 2019 MENÉE PAR PROFESSIONSBOIS (DEVENUE FIBOIS) :

92% des normands sont favorables à la mise en avant d'une certification « Bois Normand ».

Pour **77%** d'entre eux, l'origine géographique est un critère déterminant dans l'acte d'achat.

64% des normands sont prêts à payer plus pour un meuble certifié « bois normand » (+4,8% du prix en moyenne).



3 Mettre en place une certification collective, pour intégrer du bois normand dans la commande publique

Après avoir testé plusieurs leviers d'actions depuis 2018, la « marque collective de certification » s'avère être le levier le plus pertinent. Il s'agira de mettre en place cet outil opérationnel de traçabilité afin que la commande publique (marchés de travaux « bois construction, réhabilitation, extension, rénovation énergétique, ameublement ») puisse s'en saisir et pour que les aides externes puissent être bonifiées facilement. Pour cela, la Région s'appuiera sur les travaux d'acteurs forestiers reconnus (PEFC OUEST notamment) afin de dessiner les contours du futur instrument, en considérant les attentes des entreprises normandes et le développement parallèle des filières des matériaux biosourcés.

4 Favoriser l'usage de bois issu des forêts normandes et transformé en Normandie notamment dans les bâtiments agricoles et haras

Suite à la crise conjoncturelle de l'approvisionnement des deux dernières années, la Région a pris conscience de la vulnérabilité des entreprises de la première, seconde voire troisième transformation. Le développement de circuits de proximité apparaît comme une solution pertinente. Aussi, la Région accompagnera les projets autour du bois « issu des forêts normandes et transformé en Normandie ». Il s'agira notamment de mettre en place des débouchés dans l'utilisation de ces bois au sein des bâtiments agricoles et les haras en travaillant avec les constructeurs.



La Région propose :

- Dispositif « **PROJETS PILOTES** »
Aide financière RÉGION aux investissements pour les Très Petites et Moyennes Entreprises (TPE, PME) et micro-entreprises sous condition spécifique d'innovation
- Dispositif « **INVESTISSEMENTS NORMANDIE ENTREPRISES** » - Volet « **INDUSTRIES DE VALORISATION ET SCIERIES** »
Aide financière FEADER et RÉGION aux investissements pour les TPE, PME et micro-entreprises sous condition de démarches de qualité et d'approvisionnement majoritairement local.
- Dispositif « **PARTENARIATS** » : Aide financière FEADER et RÉGION aux projets d'animation pour coopérer et innover.
- **Accompagnement individuel et collectif, mise en réseau, lancement d'appels à manifestation d'intérêt...**



Objectifs 2023-2027 :

- Soutenir **20 scieries et/ou entreprises de valorisation du bois nouvellement équipées**
- Créer **une marque collective de certification**
- Accompagner **5 projets pilotes « bâtiments agricoles et haras » en bois issu des forêts normandes et transformé en Normandie**

PROJETS DE COOPÉRATIONS EN FORÊT

Depuis 2015, 8 projets partenariaux relatifs au bois, de l'amont à l'aval ont été aidés par le dispositif d'innovation et coopération du FEADER, notamment :

EUROFORNORM

(Emergence et animation d'un réseau innovant et opérationnel des territoires forestiers normands) porté par l'URCOFOR de Normandie et qui a permis l'émergence d'un réseau de territoires pour sensibiliser à la question du changement climatique

FPP-EGG

(Groupement de gestion forêts publiques-privées) porté par l'URCOFOR de Normandie.

Très innovant, ce projet cherche à permettre des regroupements de la forêt publique et privée à titre d'essai pour la France entière.



RAISON

(Réseau d'adaptations, d'innovation sylvicoles et originales de Normandie) porté par le CRPF et qui a permis de financer un réseau de placettes expérimentales en forêt privée (expérimentation in situ).

BBN

(Bâtiment Bois Normandie)

porté par Bâtiment Bois Normandie EURL. Nouvellement déposé, ce projet a l'ambition de développer une maison-type individuelle en bois exclusivement locaux.

³URCOFOR = Union Régionale des Collectivités FORestières





défi 3

Agir sur l'attractivité des métiers du bois

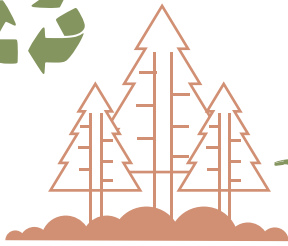


En complément des formations qui seront réalisées auprès des propriétaires forestiers, des élus ou des gestionnaires, la Région doit pouvoir redoubler d'effort sur le champ de l'orientation-emploi-formation mais aussi de l'apprentissage avec une visée d'insertion professionnelle des différents publics.

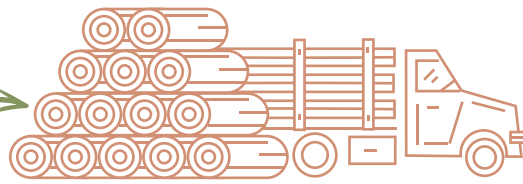
En outre, elle travaillera concrètement à l'attractivité des métiers de la filière pour renverser les idées reçues. Il s'agit sur cette filière d'avenir de tendre vers l'excellence, de mettre en avant les savoir-faire régionaux (ameublement, bucheronnage...) et de permettre aux entreprises normandes de recruter dans les meilleures conditions.



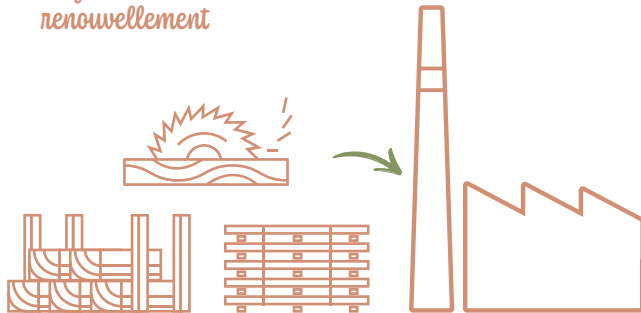
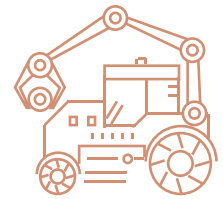
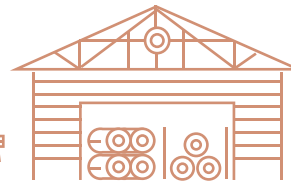
LES ACTIVITÉS DU BOIS



Gestion forestière durable
renouvellement



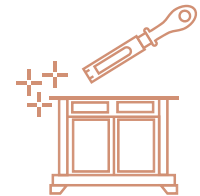
Abattage débardage



Tranchage déroulage et trituration



Bois énergie
unité de granulation



Bois œuvre

UNE FILIÈRE QUI RECRUTE

Dans les secteurs d'activités variés : Pour se former aux métiers du bois près de 30 formations spécialisées du CAP au Bac +5 sont réparties sur tout le territoire normand.



Sylviculture
et exploitation
forestière



Sciage
et travail du bois



Industries du
papier, carton,
emballage



Bois dans la
construction



Fabrication
de meuble



Arts du bois

1 Mettre en œuvre le partenariat entre la Région et l'interprofession

L'accord de partenariat entre la Région Normandie et l'interprofession permet de collaborer activement à la mise en œuvre d'actions mutualisées et renforcées sur le champ de l'orientation-emploi-formation. De nombreux travaux seront initiés sur les champs de :

- **L'emploi** : Observer, suivre et analyser les évolutions des compétences et proposer des actions permettant de faciliter et sécuriser l'accès à l'emploi de tous les publics.
- **La formation** : Organiser le développement cohérent de l'offre de formations en tenant compte des réalités économiques régionales.
- **L'orientation et l'attractivité des métiers** : Mettre en œuvre des actions opérationnelles innovantes ou expérimentales en matière d'information et de promotion des métiers de la filière, quels soient les modes de formation.

La Région propose :

→ Accompagnement, mise en réseau et animation



Objectifs 2023-2027 :

- Mobiliser **50 ambassadeurs métiers** dans la branche
- Cartographier les formations sur ces métiers



défi 4

Renforcer la filière en partenariat avec les acteurs



Jusqu'en 2027, la Région soutiendra la filière dans sa structuration afin que l'association interprofessionnelle puisse être solide et représentative de toutes les composantes de l'amont à l'aval. Il conviendra que les objectifs des structures soutenues financièrement soient

compatibles avec les orientations de la politique « forêt-bois » sur la période. Une révision à mi-parcours des crédits permettra de réorienter possiblement certaines actions et de fait, les partenariats techniques et financiers.



1 Mettre en place de nouveaux contrats d'objectifs « Filière Forêt-Bois »

La Région continuera à soutenir les projets partenariaux qu'ils soient techniques ou financiers sur la période. Il s'agira de faire respecter les usages « d'abord du bois d'œuvre, puis du bois d'industrie et du bois d'énergie » mais également l'affirmation de l'identité normande « d'abord du bois normand, puis du bois français et à défaut du bois international ou européen ». Les actions qui seraient retenues sur la période 2023-27 ne concerneront que le bois forestier :

- Travail partenarial autour de la marque collective de certification,
- Travail autour de l'attractivité de la Normandie pour la réindustrialisation et la création de nouvelles activités et de valeur ajoutée (notamment des bois secondaires),
- Sensibiliser aux enjeux liés à la forêt et notamment l'enjeu économique et éducation à la gestion forestière,
- Mise en œuvre d'un guichet pour l'accompagnement des gestionnaires de la forêt privée et publique,

- Mise en place d'une association d'architectes prescripteurs du bois normand et développement des groupements de commande (ex : lycées),
- Travail autour d'une filière d'enseignement supérieur en Normandie autour de la chimie verte,
- Travail sur l'attractivité des métiers.

Le partenariat pourra s'ouvrir à d'autres acteurs techniques, tels que les lycées du bois et les acteurs de la transformation. Ces contrats d'objectifs seront évalués annuellement (indicateurs de résultats).

La Région propose :

→ Contrats multi-partenariaux d'objectifs « Forêt-Bois »



Objectifs 2023-2027 :

→ Renouveler et développer les contrats d'objectifs « Forêt-Bois »



défi 5

Viser l'exemplarité dans les ouvrages de la Région



Viser l'exemplarité à l'interne comme à l'externe est fondamental pour pouvoir sensibiliser et induire un passage à l'action de la part du grand public. Les normands connaissent peu les enjeux auxquels fait face la forêt régionale. Pour ce faire, la Région

possède l'un des plus beaux outils : une forêt de 14ha dans l'Orne (61) au cœur de Natura 2000. La Région veillera à mettre en œuvre la réglementation environnementale RE2020 et à aller au-delà des objectifs réglementaires sur les marchés dont elle a la maîtrise.

1 Valoriser les 14 ha de forêt régionale dans l'Orne

Riche d'une forêt sur les communes de Gouffern en Auge et Le Pin aux Haras, la Région opérera les premières coupes sylvicoles et d'exploitation puis œuvrera à sa valorisation. Soumise au régime forestier, la forêt sera dotée d'un plan d'aménagement géré par l'Office National des Forêts (ONF). Une stratégie d'insertion dans les circuits touristiques locaux (circuits équités, circuits de randonnées, etc.) permettra de mieux l'identifier et d'en faire un outil de sensibilisation auprès des normands et des touristes.

2 Intégrer la charte « Le bois pour le climat » et l'utilisation du bois local dans les marchés publics de la Région

En 2017, la Région Normandie signait l'Alliance Bois Pour le Climat ; les ambitions perdurent pour la période 2023-2027 :

- offrir un cadre commun de promotion de l'action publique en faveur du bois, en lien avec le Réseau des Acteurs Normands pour la Commande Publique Eco-Responsable,
- diffuser et faire connaître les avantages qui s'attachent à l'usage du matériau bois (ex : économie d'eau et d'énergie, rapidité de réalisation des chantiers, nuisances limitées, intégration facilitée dans une approche de préfabrication, émissions de CO2 évitées, qualité architecturale renouvelée, confort de vie...)
- répondre aux attentes de créativité, de qualité, de confort, de santé et bien-être des usagers des bâtiments,

- expérimenter des modalités pour intégrer du bois normand dans ces marchés publics de construction, rénovation, réhabilitation ou extension (ex : allotissement, choix d'essences locales, sourcing...).

Un des projets exemplaires de la Région est celui du Campus Lycéen actuellement en construction à Bourg-Achard (27), intégrant du bois de Normandie (hêtre, châtaignier).



La Région propose :

- **Accompagnement, mise en réseau, sorties de terrain et veille juridique, animation, promotion**



Objectifs 2023-2027 :

- Mettre en place de la charte « Le bois pour le climat » dans les achats de la Région Normandie
- Après le lycée à Bourg-Achard, mettre en œuvre d'un second projet exemplaire dans le volet de la construction en bois normand
- Faire de la forêt, un outil de sensibilisation exemplaire

Bilan de la stratégie 2016-2021

En synthèse, on peut noter que la Région a permis de soutenir :

**30 infrastructures de desserte
programmées par an =**

**163 km de voiries et pistes forestières financées
et 145 places de dépôt et/ou retournement**

955 ha reboisements financés depuis 2014 en majorité des résineux

46 acquisitions des matériels forestiers subventionnés ayant créé 21 emplois

Ce sont 42 Plans Simples de Gestion simples volontaires,

7 Plans Simples de Gestion concertés

et **28 cartographies des stations forestières**

validées par le CRPF qui ont été financés par la Région.

2 contrats d'objectifs « Forêt-Bois » ont été signés et mis en oeuvre





Les forêts et scieries normandes

Forêts



Essences sciées

● chêne

● hêtre

● mixtes

● résineuses

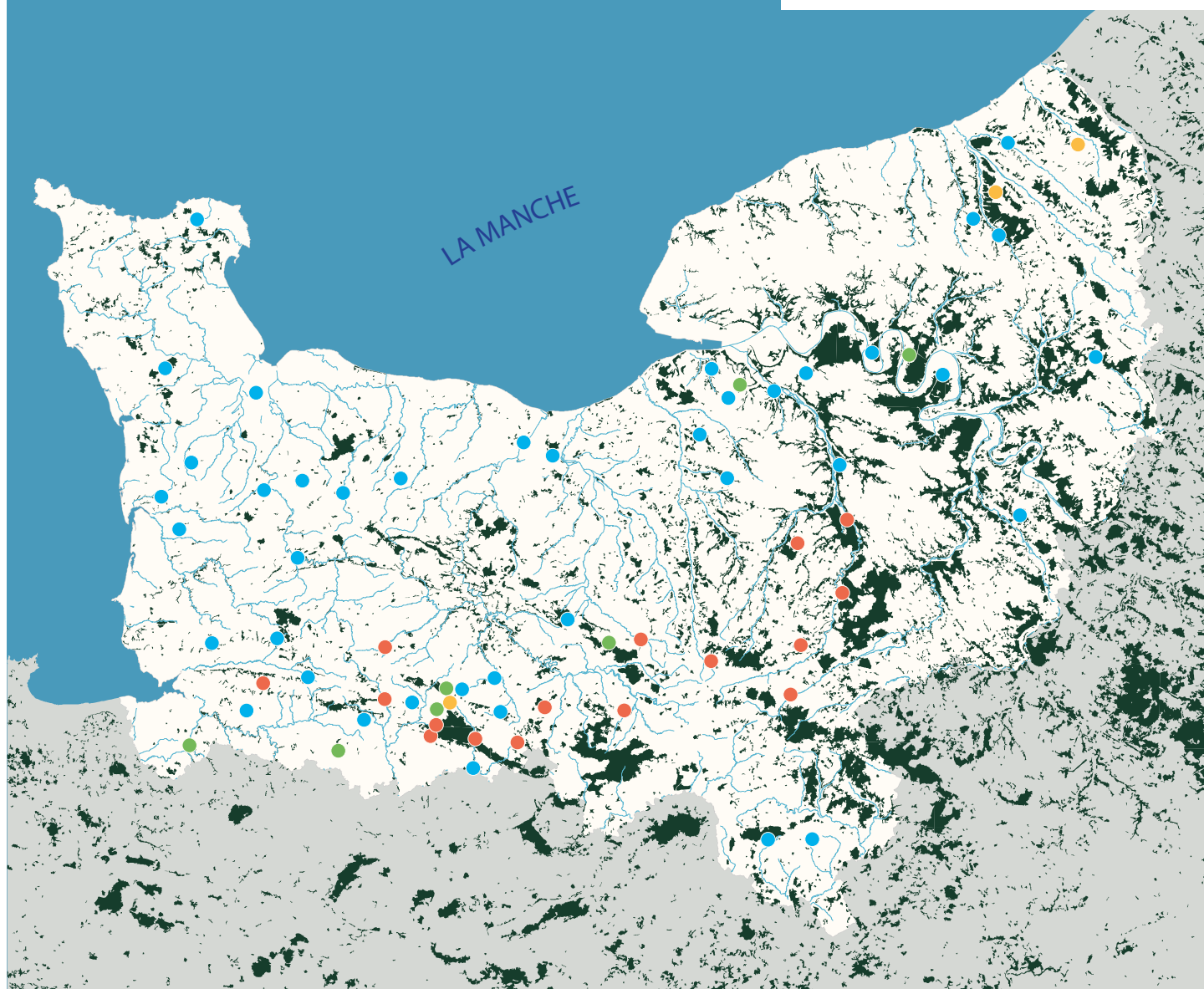


image - france © Région Normandie - © Adobe Stock



**Direction de l'Agriculture et des
Ressources Marines / Service
« Agriculture et forêt »**

Aides régionales sur
normandie.fr/aides-regionales

darm@normandie.fr
02 31 06 97 65
ou 02 31 53 35 27